



## DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 052

Séance du 26 novembre 2025

### DEMANDE D'AIDE DETR 2026

#### ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à 17 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 13 novembre 2025.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**M. Didier TERNAT** présente le rapport suivant :

#### Rappel du contexte

Dans le cadre du bon fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets, mais aussi dans une perspective d'amélioration, des investissements courants et structurants sont nécessaires. Pour la préparation de l'année 2026, certaines opérations ont été identifiées comme prioritaires et font l'objet d'une demande d'aide DETR.

La présente demande est établie au titre de la rubrique 11 « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

#### Présentation de la demande

Les projets d'investissements 2026 du service, détaillés dans la note de dossier DETR, portent sur les points suivants :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20251126-2025\_B\_052-

### **Pour la sécurisation des sites des déchetteries du Thym et des Alluchats**

- ➔ Barrière de contrôle des usagers au point d'entrée du site des Alluchats
- ➔ Acquisition d'un local modulaire pour les gardiens du site des Alluchats
- ➔ Mise en sécurité du site des Alluchats
- ➔ Equipements pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance

### **Pour des équipements dédiés aux opérations de collectes**

- ➔ Outil complémentaire de navigation, de pilotage et de suivi des collectes
- ➔ Acquisition de bacs de collecte
- ➔ Acquisition de colonnes de collecte dédiées aux Points d'Apport Volontaire

### **Éléments d'appréciation**

Ces investissements relèvent des activités courantes du service et permettent de garantir son fonctionnement. De plus, la situation fragile exige la recherche progressive de solutions d'optimisation qui passent aussi par ces acquisitions.

### **Éléments financiers**

Pour cette opération la Communauté de communes souhaite solliciter une demande d'aide DETR au titre de la rubrique 11. Ainsi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses				Recettes		
Équipements pour l'optimisation du SPGD	Détails	Fournisseur	Devis HT	Montant aide DETR 40 %	Autofinancement € HT	n°PJ
Barrière de contrôle d'accès pour le site des Alluchats	Barrière de contrôle + équipements annexes	SETIN	2 167,75 €	867,10 €	1 300,65 €	1
Local modulaire pour les agents, site des Alluchats	1 local tout équipé de 15 m <sup>2</sup> , reconditionné	OCEBLOC	15 095,00 €	6 038,00 €	9 057,00 €	2
Réfection des équipements de fermeture du site des Alluchats	Portail entrée principale et clôture annexe	LE JARDINISTE 23	18 698,50 €	7 479,40 €	11 219,10 €	3
Système de vidéo surveillance des trois sites du SPGD (déchetteries et ateliers)	Matériels d'équipements pour l'installation d'un système de vidéosurveillance	LDLC PRO	4 846,08 €	1 938,43 €	2 907,65 €	4
Outil de pilotage dédié aux tournées de collecte	Solution Easy Collecte pour 1 BOM de remplacement	CLS	890,00 €	356,00 €	534,00 €	5
Équipements de collecte	Fourniture de conteneurs de collecte 660 (100u) et 770 (100u)	SCHÄFER	28 300,00 €	11 320,00 €	16 980,00 €	6
Colonnes de collecte sélective	Fourniture de colonnes bois pour verre (5u) et cartons (5u)	MGM	30 718,00 €	12 287,20 €	18 430,80 €	7
Total SPGD				100 715,33 €	40 286,13 €	60 429,20 €

Le montant prévisionnel de dépenses s'élèverait à hauteur de **100 715,33 € HT**. L'aide prévisionnelle DETR attendue est d'un montant de **40 286,13 €** et la part d'autofinancement de la Communauté de communes de **60 429,20 €**.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à déposer une demande de financement DETR auprès des services de l'Etat pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré le 26 novembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.  
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

**La Présidente,**

